



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2022-336

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-213 ÉTABLISSANT LA
TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR
L'ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Samuel de ce qui suit :

QUE le conseil municipal lors de la séance régulière du 3 mai 2022 a adopté le Règlement numéro 2022-336 amendant le règlement numéro 2020-213 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022;

QU'il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Samuel, ce 9^e jour de mai 2022.

Julie Paris

Directrice générale, greffière-trésorière